

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 204****6 février 2002****SOMMAIRE**

(Les) Bierts S.A.H., Luxembourg . . . . .	9792	Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg . . .	9778
Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., Pétange .	9784	Galerie 96, S.à r.l., Bourglinster . . . . .	9779
Centrale du Bâtiment, S.à r.l., Munsbach . . . . .	9764	Gama Partner S.A., Luxembourg . . . . .	9791
CGS International Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9765	Gama Partner S.A., Luxembourg . . . . .	9792
Chorfas S.A., Luxembourg . . . . .	9771	Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembourg	9778
Chorfas S.A., Luxembourg . . . . .	9771	Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Lu- xembourg . . . . .	9780
Chorfas S.A., Luxembourg . . . . .	9771	Gildo S.A., Luxembourg . . . . .	9779
Desan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9761	HSP Electronics S.A., Luxembourg . . . . .	9780
Dësch Tennis Bouneweg, A.s.b.l., Luxembourg . .	9762	Imerit S.A., Luxembourg . . . . .	9781
Diagem, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9770	Imerit S.A., Luxembourg . . . . .	9781
Diffusion Int. Lux., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9764	Immovie S.A., Luxembourg . . . . .	9781
DKV Lux, Deutsche Krankenversicherung Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	9770	Industrie Nähmaschinen Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	9782
DMD Trading S.A., Luxembourg . . . . .	9770	Ines S.A., Luxembourg . . . . .	9780
Donaldson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	9772	Innamorati Lux, S.à r.l., Belvaux . . . . .	9781
Dreyfus America Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	9763	Inspir Developments S.A., Luxembourg . . . . .	9776
Driclem S.A.H., Luxembourg . . . . .	9772	Inspir Developments S.A., Luxembourg . . . . .	9776
Driege & Weghsteen Intl. S.A., Luxembourg . . . .	9773	Interfinances Europe S.A. . . . .	9782
Driege & Weghsteen Intl. S.A., Luxembourg . . . .	9773	Interfinances Europe S.A. . . . .	9782
DSB Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9772	Intergas Europe S.A., Luxembourg . . . . .	9782
E.D.L. S.A., Leudelange . . . . .	9775	International Chemistry Association S.A.H., Lu- xembourg . . . . .	9783
E.F. International S.A., Luxembourg . . . . .	9774	International Hardware Trading S.A., Luxem- bourg . . . . .	9783
E.F. International S.A., Luxembourg . . . . .	9774	Interportfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	9771
E.F. International S.A., Luxembourg . . . . .	9774	Interrefract S.A.H., Luxembourg . . . . .	9784
E.F. International S.A., Luxembourg . . . . .	9774	Investment World Fund, Sicav, Luxembourg . . .	9785
Eco-Lux Finance S.A., Luxembourg . . . . .	9772	Islandsbanki Asset Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	9785
Ecsem Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9772	J.P. Morgan International Funds, Luxembourg . .	9783
El 3000 S.A., Luxembourg . . . . .	9774	Just Move, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9786
Eldolux S.A., Luxembourg . . . . .	9775	Kelena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9786
Eurointervention S.A., Luxembourg . . . . .	9776	Kelena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9786
Europ Auto, S.à r.l., Bertrange . . . . .	9779	Kelena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9786
Europe Service 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	9776	Kelena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9787
Europrojet S.A. . . . .	9773	Keplero Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9785
F.C.E. - C.A.D. S.A., Luxembourg . . . . .	9790	Kiwinter S.A.H., Luxembourg . . . . .	9788
F.C.E. - C.A.D. S.A., Luxembourg . . . . .	9791	Klepper Distribution S.A., Leudelange . . . . .	9787
Fade S.A., Luxembourg . . . . .	9777	Kriton S.A., Luxembourg . . . . .	9788
Figli di Guido Lapi S.A., Luxembourg . . . . .	9775	Kriton S.A., Luxembourg . . . . .	9788
Finacam, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9789	Leger, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .	9789
Finacam, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9790	Meerco PTY Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9746
Financial Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9777	Panavision Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	9787
Financière F.M. S.A., Luxembourg . . . . .	9777	(La) Vieille Epoque, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9788
Financière Henri Martin, S.à r.l. . . . .	9777		
Finparcor S.A.H., Luxembourg . . . . .	9778		
Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg . . .	9778		

**MEERCO PTY LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Melbourne, Australia.

Principal establishment and effective place of management: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the thirty-first day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of MEERCO PTY Limited, (the «Company»), a company organised under the laws of Australia, having its registered office in Melbourne, Australia

The meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided over by Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The meeting elected as scrutineer David Beynon residing in Bishops Stortford, England, and as secretary Patrick Van Hees, residing in Messancy, Belgium. The chairman declared and requested the notary to record:

I. The sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the member, the proxy holder of the represented member and the number of its shares, are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxy and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented member, after having been initialled *ne varietur* by the above persons, will also remain annexed to the present deed;

III. That it appears from the attendance list that out of 2.000 shares in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda;

IV. That the following documents were submitted to the meeting:

- (a) A certified copy of the current articles of association of MEERCO PTY Limited
- (b) A certified copy of the certificate of incorporation of the Company;
- (c) A certified copy of a sole member's resolution dated 31st August 2001
- (d) A certified copy of the register of members.

All the above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

(1) To take note of the transfer of the principal office and place of management («principal établissement») and centre of main interests («centre des intérêts principaux») of the Company from Australia, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(2) To approve and confirm the Luxembourg law form of company of a société à responsabilité limitée.

(3) To adopt new articles of association in the form attached to the proxy.

(4) To confirm the description and consistency of the assets and liabilities of the Company.

(5) To approve the report by the board of managers of the Company relating to the assets of the Company.

(6) To approve accounts presented by the managers as at the accounting date of 30th August 2001 and to authorise the managers of the Company to establish an opening balance sheet in accordance with the value given to the assets.

(7) To acknowledge that the current fiscal year is to terminate on 31st December 2001.

(8) To decide to amend Article 23 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new paragraph to Article 23 which shall forthwith read as follows:

«23.1. The Managers must cause the Company to keep accounts of the business of the Company in accordance with the requirements of applicable law.

23.2. The accounts of the Company must be reviewed annually by statutory auditors («commissaires aux comptes») of the Company.

23.3. The accounts of the Company shall be expressed in Euros».

(9) To decide to amend Article 24 of the Articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The fiscal year begins on the first day of the month of January and shall end on the last day of the month of December of the same year.»

(10) To fix the Luxembourg address of the Company at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(11) To acknowledge the following persons as managers of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, Netherlands;
- David Beynon, head of tax for POWERGEN PLC, residing in England.
- John Bennison, manager, residing in Melbourne, Australia.

VI. The chairman reports to the meeting that by a resolution of the sole member of the Company, dated 31st of August 2001, taken in Australia as referred to in IV. (c) above, the member resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company MEERCO PTY Limited from Australia to Luxembourg.

This transfer of principal establishment to another country, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under Australian law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company from Australia to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Company of a société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend and to restate the articles of association which will henceforth on read as follows:

**Art. 1. Definitions and Interpretation**

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time;

«Auditor» means the Company's statutory auditor, if any;

«Board» means the board of managers of the Company;

«Company» means MEERCO PTY Limited;

«Manager» includes any person occupying the position of manager of the Company;

«Managers» means all or some of the Managers acting as a board and includes a sole Manager if the Company has only one Manager;

«Member» means a person entered in the Register as the holder of shares;

«Office» means the Company's registered office;

«Register» means the register of Members of the Company;

«Registered address» means the last known address of a Member as noted in the Register;

«Representative» means a person authorised by a Member to act as its representative under Article 16.5;

«Secretary» means any person appointed by the Managers to perform any of the duties of a secretary of the Company, if any;

In these Articles, unless the context otherwise requires, headings are for ease of reference only and do not affect the construction of these Articles.

**Art. 2. Preliminary.**

The Company is a private company limited by shares, société à responsabilité limitée or S.à r.l., having the denomination MEERCO PTY Limited and which is governed by these articles (the «Articles») and applicable law.

**Art. 3. Object of the Company**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration of the Company**

The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office and Principal Place of Business**

5.1. The Company has its registered office in Level 31, 360, Collins Street, Melbourne, Australia.

5.2. The Company has its principal establishment and effective place of management and centre of its main interests at 99, Grand-Rue L-1661 Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the Members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

**Art. 6. Single Member**

If at any time and for so long as the Company has a single Member, all the provisions of the articles or the law, as the case may be, shall (in the absence of any express provision to the contrary) apply with such modifications as may be necessary in relation to a company limited by shares with a single Member.

**Art. 7. Share capital**

7.1. The share capital is set at two hundred thousand Australian Dollars (AUD 200.000.-) divided in two thousand (2.000) shares of one hundred Australian Dollars (AUD 1.00.-) each.

7.2. The Company may by resolution of the Members representing at least three quarters of the Company's issued share capital:

- subject to the provisions of applicable law and without prejudice to any rights attached to any existing shares, determine the rights or restrictions of any share to be issued provided that the obligations and duties appertaining to shares may only be increased with the unanimous consent of all Members,

- increase its share capital by the issue of new shares of such amount as the resolution prescribes.

**Art. 8. Rights of the shares**

Subject to these Articles, and to the terms of issue of shares, all shares in the capital of the Company attract the following rights, privileges and conditions:

- (1) the right to receive notice of and to attend and vote at all general meetings of the Company at one vote per share;
- (2) the right to receive dividends;
- (3) in a winding up, the right:
  - (i) to repayment of the capital paid up on the share; and
  - (ii) to participate in the distribution of the surplus assets (if any) of the Company;
- (4) such other rights as may be granted by applicable law.

**Art. 9. Redemption**

The Company may buy shares in itself in accordance with applicable law on terms and at times determined by the Managers or the Members, as the case may be, in their discretion.

**Art. 10. Joint holders**

10.1. If two or more persons are registered as the holders of a share, they are taken to hold the share as joint holders with benefits of survivorship and the person whose name appears first on the Register is the only joint holder entitled to receive notices from the Company. Joint holders must, in order to be allowed to participate and vote at meetings of Associates designate a single representative.

10.2. Any one of the joint holders of a share may give effectual receipts for any dividend or return of capital payable to the joint holders.

**Art. 11. Transfer of Shares**

11.1. Shares may not be transferred inter vivos to non-Members unless Members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to non-Members except with the approval of owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

11.2. In the case referred to in paragraph 1, no consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or, to other legal heirs.

11.3. Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the manager by process-server and notified to the Members by registered mail.

However, during the said period of three months, the shares of the deceased may be acquired either by the Members, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a Company of its own shares.

The repurchase price of the shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

11.4. If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the company.

**Art. 12. Transfer procedure**

Subject to these Articles a Member may transfer the shares held by that Member.

Shares may be transferred by:

- (1) a written transfer instrument in any usual or common form;
- (2) a notarial deed; or
- (3) any other form approved by the Managers.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of applicable law.

A written transfer instrument referred to above must be executed by or on behalf of the transferor and the transferee.

A transferor of shares remains the holder of the shares transferred until the transfer is registered and the name of the transferee is entered in the Register in respect of the shares. A transfer of shares does not pass the right to any dividends declared on the shares until such registration.

**Art. 13. Changes to share capital**

13.1. The Company may by resolution of the meeting of Members carried by a majority of at least three quarters of the shares present or represented (or «in issue»):

- (1) increase its share capital by creating new shares of the amount specified in the resolution;
- (2) subject to applicable law, consolidate and divide all or any of its share capital into shares of larger amount than its existing shares;
- (3) subject to applicable law, sub-divide its shares or any of them into shares of smaller amount than its existing shares

13.2. Subject to their terms of issue and the Articles, new shares are considered part of the original capital and are subject to these Articles.

**Art. 14. General Meetings of Members**

14.1. The Board of Managers and in case the Company has only one Manager, such Manager, may, at any time, convene a general meeting.

14.2. Subject to the provisions of applicable law governing the convening of meetings with notice shorter than is otherwise required

(1) at least 21 days written notice (exclusive of the day on which the notice is served or taken to be served and of the day for which notice is given) must be given to Members of any general meeting at which a special resolution or a resolution which requires a vote of Members who together hold more than 70% of the issued share capital of the Company will be considered; and

(2) at least 14 days written notice (exclusive of the day on which the notice is served or taken to be served and of the day for which notice is given) must be given to Members of all other general meetings.

The periods of notice specified in this Article may be waived or altered by agreement of all Members.

A notice convening a general meeting must:

- (1) specify the place, date and hour of the meeting; and
- (2) state the agenda for the meeting.

14.3. The Managers may postpone or cancel any general meeting whenever they think fit. The Managers must give notice of the postponement or cancellation to all persons entitled to receive notices from the Company.

14.4. In Articles 13., 14. and 15., «Member» includes a Member present in person or by proxy or attorney.

#### **Art. 15. Proceedings at General Meetings of Members**

15.1. No business may be transacted at a general meeting unless a quorum of Members is present when the meeting proceeds to business.

15.2. A quorum of Members is Members who together hold more than 50% of the shares in the Company being at least two Members unless the Company has one Member, in which event the quorum is that Member.

15.3. If a quorum is not present within 30 minutes after the time appointed for a meeting:

If the meeting was convened on the requisition of Members, it is automatically dissolved; or in any other case:

- (1) it will stand adjourned to the same time and place seven days after the meeting, or to another day, time and place determined by the Managers; and
- (2) if at the adjourned meeting a quorum is not present within 30 minutes after the time appointed for the meeting, it is automatically dissolved.

15.4. The chairperson, or in the chairperson's absence the deputy chairperson, of the board of Managers will be the chairperson at every general meeting.

If there is no chairperson or deputy chairperson, or neither the chairperson nor deputy chairperson is present within 15 minutes after the time appointed for holding the meeting; or

the chairperson and deputy chairperson are unwilling to act as chairperson of the meeting, the Managers present may elect a chairperson.

If no appointment is made under Article 15.4, then:

- (1) the Members may elect one of the Managers present as chairperson; or
- (2) if no Manager is present or is willing to take the chair, the Members may elect one of the Members present as chairperson.

If there is a dispute at a general meeting about a question of procedure, the chairperson may determine the question.

15.5. The chairperson of a meeting at which a quorum is present:

- (a) in his or her discretion may adjourn a meeting with the meeting's consent; and
- (b) must adjourn a meeting if the meeting directs him or her to do so.

An adjourned meeting may take place at a different venue to the initial meeting.

The only business that can be transacted at an adjourned meeting is the unfinished business of the initial meeting.

Notice of any adjourned meeting shall be given to the Members at least 8 days in advance.

15.6. Subject to applicable law or these articles of incorporation, a resolution is carried if it is passed by Members who together hold more than 50% of the issued share capital of the Company.

15.7. Subject to applicable law if all the Members have signed a document containing a statement that they are in favour of a resolution in terms set. out in the document, then a resolution in those terms is taken to have been passed at a general meeting held on the day on which the document was last signed by a Member.

For the purposes of the clause 15.7, two or more identical documents, each of which is signed by one or more Members, together constitute one document signed by those Members on the days on which they signed the separate documents.

Any document referred to in this Article may be in the form of a telex or facsimile transmission.

#### **Art. 16. Vote of Members**

16.1. Each Member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any Meeting of Members through a special proxy.

16.2. If two or more joint holders purport to vote, the vote of the joint holder whose name appears first in the Register will be accepted, to the exclusion of the other joint holder or holders.

16.3. A natural person may appoint one proxy by a written appointment signed by the appointor or the appointor's attorney.

A corporation may appoint one or two proxies by a written appointment under the appointor's common seal or signed by a manager, secretary or attorney of the appointor.

A proxy need not be a Member

A proxy may vote or abstain as he or she chooses except to the extent that an appointment of the proxy indicates the manner in which the proxy will vote on any resolution. The proxy must vote or abstain in accordance with any instructions on the appointment.

A proxy's appointment is valid at an adjourned meeting.

16.4. The written appointment of a proxy or attorney must be deposited or forwarded by facsimile to the principal place of business of the Company at the latest when the meeting of Members to which such written appointment of a proxy or attorney relates to is opened by the chairman.

A facsimile of a written appointment of a proxy is valid.

16.5. Any Member which is a corporation may authorise a natural person to act as its Representative at any general meeting of the Company or any class of Members. If a Member corporation does so:

(1) its Representative may exercise at the relevant general meeting all the powers which the Member corporation could exercise if it were a natural person; and

(2) when its Representative is present at a meeting, the Member corporation will be considered to be personally present at the meeting.

A certificate under the common seal of the corporation or such other legal signature as may be applicable is rebuttable evidence of the appointment or of the revocation of the appointment (as appropriate) of the Representative.

The chairperson of a general meeting may permit a person claiming to be a Representative to exercise his or her powers even if he or she has not produced a certificate evidencing his or her appointment, or may allow the Representative to vote on the condition that he or she subsequently establishes to the satisfaction of the chairperson of the general meeting his or her status as a Representative within a period prescribed by the chairperson of the general meeting.

#### **Art. 17. Appointment and removal of Managers**

17.1. There will be a minimum of one Manager and no maximum number of Managers. If there are more than one Manager, the Managers form together the Board of Managers.

17.2. The Manager(s) is not required to hold any shares.

17.3. The term of office of a Manager may not exceed six years; they may at any time be removed from office by the general meeting of members.

17.4. The office of a Manager immediately becomes vacant if the Manager:

(1) is prohibited by applicable law from continuing as a Manager; or

(2) becomes of unsound mind or a person whose estate is liable to be dealt with in any way under the law relating to mental health; or

(3) resigns by notice in writing to the Company; or

(4) is removed by the general meeting of Members.

#### **Art. 18. Powers and duties of Managers**

18.1. Subject to these Articles and applicable law, the Managers have full power to direct and manage the activities of the Company.

18.2. Vis-à-vis third parties the Manager or Managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of all Managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

18.3. Every Manager and other agent or officer of the Company must:

(1) keep secret all aspects of all transactions of the Company, except:

(a) to the extent necessary to enable the person to perform his or her duties to the Company;

(b) as required by law;

(c) when requested to disclose information by the Managers to the auditors of the Company or a general meeting of the Company;

(d) if requested by the Managers, sign and make a declaration that he or she will not disclose or publish any aspect of any transaction of the Company.

#### **Art. 19. Proceedings of Managers**

19.1. A Manager may at any time convene a Managers' meeting.

19.2. A Managers' meeting may be held by the Managers communicating with each other by any technological means by which they are able simultaneously to hear each other and to participate in discussion (conference call, video conference etc). The Managers need not all be physically present in the same place for a Managers' meeting to be held. A Manager who participates in a meeting held in accordance with this Article is taken to be present and entitled to vote at the meeting.

19.3. The Managers may meet together, adjourn and regulate their meetings as they think fit.

19.4. Subject to Article 19.5, at a meeting of Managers, a quorum is constituted by the attendance of a minimum of 2 Managers. If a quorum is not present within 30 minutes of the time specified for a meeting of Managers the meeting will be adjourned to a date and time 7 days after the original time of the meeting and at the same place as the original meeting by written notice to all Managers and any Managers present will constitute a quorum.

19.5. While the Company has only one Manager, a quorum is that Manager.

19.6. Subject to these Articles questions arising at a meeting of Managers are to be decided by simple majority vote.

19.7. The chairperson of a meeting does not have a casting vote in addition to his or her deliberative vote if there is an equality of votes.

19.8. The Chairperson of the Board shall be elected annually by the Board.

If no Chairperson is elected or if the chairperson is not present at any Managers' meeting within 10 minutes after the time appointed for the meeting to begin, the Managers present must elect a Manager to be chairperson of the meeting.

The Managers may elect a Managers deputy chairperson to act as chairperson in the Chairperson's absence.

19.9. If all the Managers who are eligible to vote on a resolution have signed a document containing a statement that all of them are in favour of a resolution in terms set out in the document, then a resolution in those terms is taken to have been passed at a Managers' meeting held on the day on which the document was last signed by a Manager.

For the purposes of article 19.9. above, two or more identical documents, each of which is signed by one or more Managers, together constitute one document signed by those Managers on the days on which they signed the separate documents.

Any document referred to in this Article may be in the form of a telex or facsimile transmission.

19.10. The Managers must cause minutes to be made of:

- (1) the name of the Managers present at all general meetings and Managers' meetings;
- (2) all resolutions and proceedings of general meetings, Managers' meetings and meetings of Managers' committees,
- (3) all orders made by the Managers and Managers' committees.

Minutes must be signed by the Chairperson of the meeting or by the Chairperson of the next meeting of the relevant body.

The Company must keep all registers required by these Articles and applicable law.

19.11. The Managers may from time to time by resolution or power of attorney appoint any person to be the attorney or agent of the Company:

- (1) for the purposes;
- (2) with the powers, authorities and discretions not exceeding those exercisable by the Managers under these Articles);
- (3) for the period; and
- (4) subject to the conditions, determined by the Managers.

19.12. An appointment by the Managers of an attorney or agent of the Company may be made in favour of:

- (1) any member of any local board established under these Articles;
- (2) any company;
- (3) the members, managers, nominees or managers of any company or firm, or
- (4) any fluctuating body of persons whether nominated directly or indirectly by the Managers.

19.13. A power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with an attorney as the Managers think fit.

19.14. The Managers may appoint attorneys or agents by telex, facsimile transmission, telegraph or cable to act for and on behalf of the Company.

19.15. An attorney or agent appointed under this Article 19 may be authorised by the Managers to sub-delegate all or any of the powers, authorities and discretions for the time being vested in it.

19.16. Secretary

There may be one secretary of the Company appointed by the Managers for a term and a remuneration and on conditions determined by them.

The Secretary is entitled to attend and be heard on any matter at all Managers' and general meetings.

The Managers may, subject to the terms of the Secretary's employment contract, suspend, remove or dismiss the Secretary.

#### **Art. 20. Inspection of records**

20.1. On reasonable notice to the Board of Managers, each Member is entitled to full access during normal business hours (through an accountant, agent or employee of the Member) to inspect all the books, accounts, records and facilities of the Company.

20.2. Any accountant, agent or employee appointed by a Member to have access or to make an inspection under Article 20.1 above must be informed by the relevant Member of the confidential nature of the books and records of the Company and, if required by the Board of Managers, must sign such documents as may be necessary to confirm their undertaking of confidentiality.

#### **Art. 21. Dividends and reserves**

21.1. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

21.2. The Members may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

21.3. The balance is at the disposal of the Members.

#### **Art. 22. Notices**

22.1. Notice may be given by the Company to any person who is entitled to notice under these Articles by:

- (1) serving it on the person; or
- (2) sending it by post, telex or facsimile transmission to the person at the person's address shown in the Register or the address supplied by the person to the Company for sending notices to the person.

22.2. A notice sent by post is taken to be served:

- (1) by properly addressing, prepaying and posting a letter containing the notice; and
- (2) on the day after the day on which it was posted.

22.3. A notice sent by telex or facsimile transmission is taken to be served:

- (1) by properly addressing the telex or facsimile transmission and transmitting it; and

(2) on the day after its despatch.

22.4. A notice may be given by the Company to joint holders by giving the notice to the joint holder whose name appears first in the Register.

22.5. Every person who is entitled to a share by operation of law and who is not registered as the holder of the share is taken to receive any notice served in accordance with this Article on the person from whom it derives its title.

22.6. A share certificate, cheque, warrant or other document may be delivered by the Company either personally or by sending it:

(1) in the case of a Member who does not have a registered address in Australia, by airmail post; and

(2) in any other case, by ordinary post,

and is at the risk of the addressee as soon as it is given or posted.

22.7. A certificate in writing signed by a Manager, Secretary or other officer of the Company that a document or its envelope or wrapper was addressed and stamped and was posted is conclusive evidence of posting.

22.8. Subject to applicable law the signature to a written notice given by the Company may be written or printed.

If a Member has no registered address a notice will be taken to be served on that Member 24 hours after it was posted on a notice board at the Office.

22.9. Notice of every general meeting must be given to:

(1) every Member;

(2) any Auditor (if any).

No other person is entitled to receive notice of a general meeting.

### **Art. 23. Audit and accounts**

23.1. The Managers must cause the Company to keep accounts of the business of the Company in accordance with the requirements of applicable law.

23.2. The accounts of the Company must be reviewed annually by statutory auditors (« commissaire aux comptes») appointed by the Members.

### **Art. 24. Fiscal year**

The fiscal year begins on the on the first day of July and ends on the last day of June of the following year.

### **Art. 25. Winding-Up**

26.1. Nothing in this Article prejudices the rights of the holders of shares issued on special terms and conditions.

26.2. Subject to applicable law, the Company may be wound up voluntarily if the Company so resolves by decision of the Members.

26.3. If the Company is wound up, the liquidator may, upon instructions by the general meeting of Members:

(1) divide among the Members in kind all or any of the Company's assets;

(2) for that purpose, determine how he or she will carry out the division between the different classes of Members, if any,

but may not require a Member to accept any shares or other securities in respect of which there is any liability.

### **Art. 27. Applicable law**

For anything not dealt with in the present articles the Members refer to applicable law.

#### *Fourth resolution*

The meeting records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from the balance sheet as at 30th August 2001 which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

#### *Fifth resolution*

The consistency of the assets and liabilities stated above have been described and confirmed in a report prepared by the board of managers of the Company dated 31st August 2001 to which the certified balance sheet of the Company as at 30th August 2001 is attached and which conclusion reads as follows:

«Conclusion

It results from the above that:

1. The assets, liabilities and the exceeding assets over the liabilities as at 30th August 2001 and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet;

2. There are no events which would render such valuation as of the date hereof different;

3. The valuation rules are appropriate as regards to the circumstances;

4. The net assets as of the date hereof of the Company correspond, at least, to the 2,000 shares in issue with a value of 100.- AUD each»

A copy of this report, signed ne varietur by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

#### *Sixth resolution*

The meeting approves the accounts of the Company as of the accounting date of 30th August 2001 presented by the Managers. The meeting authorises the managers to establish the opening statement of accounts according to the assets valuation.

#### *Seventh resolution*

The meeting decides not to take any resolution on this item.

*Eighth resolution*

The meeting decides to amend Article 23 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new paragraph to Article 23 which shall forthwith read as follows:

«**23.1.** The managers must cause the Company to keep accounts of the Business of the Company in accordance with the requirements of applicable law.

**23.2.** The accounts of the Company must be reviewed annually by statutory auditors («commissaires aux comptes») of the Company.

**23.3.** The accounts of the Company shall be expressed in Euros».

*Ninth resolution*

The meeting decides not to take any decision on this item.

*Tenth resolution*

The meeting decides to fix the Luxembourg address of the Company at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Eleventh resolution*

The meeting acknowledges the following persons as managers of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, Netherlands;
- David Beynon, head of tax for POWERGEN PLC, residing in Bishops Stortford, England.
- John Bennison, manager, residing in Melbourne, Australia.

*Subscriptions*

The meeting notes that all the shares of the Company are owned by YALLOURN INVESTMENTS, a limited partnership, established under the laws of Victoria whose principal place of business is at Melbourne, Australia, acting through its general partner LLPCO PTY Ltd, whose principal place of business is in Luxembourg.

*Expenses*

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately three hundred thousand Luxembourg francs

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MEERCO PTY Limited (la «Société»), une société de droit australien, ayant son siège social en Australie. L'assemblée est ouverte à 11.45 et est présidée par Eric Isaac, demeurant à Moutfort.

Il fut désigné comme scrutateur David Beynon, demeurant à Bishops Stortford, Angleterre et comme secrétaire Patrick Van Hees, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le seul associé déclare ayant eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'associé, celui du mandataire de la société représentée et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y resteront annexés pour être soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes prémentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 2.000 parts sociales émises, toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) Une copie certifiée conforme des statuts actuels de MEERCO PTY LIMITED;
- b) Une copie certifiée conforme du certificat de constitution de la Société;
- c) Une copie certifiée conforme de la décision de l'associé unique du 31 août 2001; et
- d) Une copie certifiée conforme du registre des associés.

Les documents prémentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de la société est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. De prendre acte du transfert du principal établissement et du centre des intérêts principaux de la société de l'Australie, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. D'approuver et de confirmer la forme luxembourgeoise de la Société comme celle de la société à responsabilité limitée.

3. D'adopter de nouveaux statuts dans la forme annexée à la procuration.

4. De confirmer la description et la consistance des avoirs de la Société.

5. D'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société se prononçant sur les avoirs de la Société.

6. D'approuver les comptes sociaux de la Société préparés par les gérants au 30 août 2001, et d'autoriser les gérants d'ouvrir un nouveau bilan en conformité avec les valeurs attribuées aux avoirs de la Société.

7. De confirmer que l'exercice comptable en cours se terminera le 31 décembre 2001.

8. De décider de modifier l'article 23 des statuts de la Société en ajoutant un nouvel alinéa à l'article 23 qui prend désormais la teneur suivante

«23.1. Les Gérants veillent à ce que la Société tienne les comptes de la Société en application des exigences de la loi applicable.

23.2. Les comptes de la Société doivent être révisés annuellement par un commissaire aux comptes nommé par les Associés.

23.3. Les comptes de la Société sont exprimés en Euros.»

9. De décider de modifier l'article 24 des Statuts de la Société qui prend désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

10. De fixer l'adresse luxembourgeoise de la Société au 99 Grand- Rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg.

11. De confirmer les personnes suivantes comme gérants de la Société

- Eric Isaac, gérant résident de groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg;

- Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;

- David Beynon, directeur du département fiscal de POWERGEN PLC, demeurant à Bishops Stortford, Angleterre.

- John Bennison, gérant, demeurant à Melbourne, Australie.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que par une décision de l'associé unique, le 31 août 2001 prise en Australie, telle que mentionnée sous IV.(c), l'associé unique de la Société a décidé, en vue de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société MEERCO PTY Limited de l'Australie vers le Luxembourg.

Ce transfert du principal établissement vers un autre pays, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par le droit australien.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société de l'Australie, vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui prennent dorénavant la teneur suivante

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions et Interprétation**

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés;

«Commissaire» signifie le Commissaire de la Société, s'il y en a;

«Conseil» signifie le Conseil de Gérance de la Société;

«Société» signifie MEERCO PTY Limited;

«Gérant» inclut toute personne assumant les fonctions de gérant de la Société;

«Gérants» signifie tous ou quelques-uns des Gérants agissant en tant que conseil, y compris un Gérant unique si la Société n'a qu'un seul Gérant;

«Associé» signifie une personne enregistrée au Registre comme détenteur de parts sociales;

«Siège» signifie le siège social de la Société;

«Registre» signifie le registre des Associés de la Société;

«Adresse enregistrée» signifie la dernière adresse connue d'un Associé telle que renseignée dans le Registre;

«Représentant» signifie une personne autorisée par un Associé d'agir comme son représentant en vertu de l'article 16.5;

«Secrétaire» signifie une personne désignée par les Gérants afin d'assumer les fonctions de secrétaire de la Société, s'il y en a;

Dans les présents Statuts les titres sont uniquement utilisés afin de faciliter les renvois et n'affectent en rien l'interprétation des présents Statuts.

**Art. 2. Préliminaire**

La Société est une société à responsabilité limitée ou S.à.r.l., ayant la dénomination MEERCO PTY Limited qui est régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi applicable.

### **Art. 3. Objet de la Société**

L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts ou autrement), à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

### **Art. 4. Durée de la Société**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 5. Siège social et principal établissement**

**5.1.** La Société a son siège social à Level 31, 360, Collins Street, Melbourne, Australie.

**5.2.** La Société a son principal établissement et son lieu effectif d'administration et le centre de ses intérêts principaux à 99, Grand'Rue, L - 1661 Luxembourg.

Le principal établissement peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision collective des Associés. Il peut être créé, par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 6. Associé Unique**

Si à un moment quelconque et aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, toutes les dispositions des Statuts ou de la loi sont applicables (en l'absence de dispositions contraires expresses) avec les modifications qui peuvent s'avérer nécessaires en relation avec une société unipersonnelle.

### **Art. 7. Capital Social**

**7.1.** Le capital social est fixé à deux cent mille dollars australiens (AUD 200.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts d'une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-) chacune.

**7.2.** La Société peut en vertu d'une décision collective des Associés représentant au moins trois quarts du capital émis de la Société:

- sous réserve des dispositions de la loi applicable et sans préjudice des droits afférents aux parts existantes, déterminer les droits et restrictions de toute action à être émise, sous réserve que les obligations et devoirs afférents aux parts ne peuvent être augmentées qu'en vertu d'une décision unanime de tous les Associés;
- augmenter le capital social par l'émission de nouvelles parts d'un montant à être déterminé par la résolution.

### **Art. 8. Droits afférents aux parts**

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et des conditions d'émission des parts, toutes les parts du capital social de la Société portent les droits, privilèges et conditions suivants:

- (1) le droit d'être convoqué, d'assister et de voter à toutes les assemblées générales de la Société, chaque part ouvrant droit à une voix;
- (2) le droit de recevoir des dividendes;
- (3) en cas de liquidation, le droit
  - (i) au remboursement du capital social libéré sur la part; et
  - (ii) de participer le cas échéant à la distribution des avoirs excédentaires de la Société;
- (4) tous les autres droits qui peuvent être accordés en vertu de la loi applicable.

### **Art. 9. Rachats**

La société peut racheter ses propres parts en vertu de la loi applicable sous les conditions et au moment convenu par les Gérants ou les Associés, à leur discrétion.

### **Art. 10. Codétenteurs de parts sociales**

**10.1.** Si deux ou plusieurs personnes sont enregistrées comme détenteurs d'une part, ils sont réputés être codétenteurs de cette part et la personne qui figure en premier au Registre est la seule ayant le droit de recevoir les convocations par la Société. Afin d'être autorisés de participer et de voter aux assemblées des Associés les codétenteurs désignent un représentant unique.

**10.2.** Chaque codétenteur d'une part peut accuser réception de dividendes ou remboursement de capital payable aux codétenteurs.

### **Art. 11. Transfert de parts**

**11.1.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins trois/quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois/quarts des droits appartenant aux survivants.

**11.2.** Dans le cas de l'alinéa qui précède le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, aux autres héritiers légaux.

**11.3.** Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société, trois mois après une mise en demeure signifiée au Gérant par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**11.4.** S'il n'a pas été distribué de bénéfice ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ses droits soit opposable à la Société.

**Art. 12. Procédure de cession de parts**

Sous réserve des présents Statuts un Associé peut céder les parts détenues par lui.

Les parts peuvent être cédées moyennant:

- (1) un acte de cession écrit dans une forme usuelle;
- (2) un acte notarié; ou
- (3) toute autre forme approuvée par les Gérants.

Les cessions ne sont opposables vis-à-vis de la Société ou tierces personnes qu'à compter de leur notification à la Société ou leur acceptation par cette dernière, conformément aux dispositions de la loi applicable.

Un acte de cession écrit tel que mentionné ci-dessus doit être signé par ou au nom du cédant et cessionnaire.

Un cédant de parts demeure le détenteur des parts cédées jusqu'à ce que la cession est enregistrée et le nom du cessionnaire est inscrit au Registre en relation avec ces parts. Une cession de parts ne transfère pas le droit aux dividendes déclarés attachés à ces parts jusqu'à ce que le transfert n'est enregistré au Registre.

**Art. 13. Modification du capital social**

**13.1.** La Société peut par assemblée générale décidant à la majorité des trois-quarts du capital social présent ou représenté (ou «émis»):

- (1) augmenter son capital social par la création de parts nouvelles du montant spécifié dans la résolution;
- (2) sous réserve du droit applicable consolider et diviser tout ou partie du capital social en parts d'une valeur nominale supérieure aux parts existantes;
- (3) sous réserve du droit applicable, sous-diviser tout ou partie de ses parts en parts d'une valeur nominale inférieure aux parts sociales existantes.

**13.2.** Sous réserve de leurs conditions d'émission et des Statuts, les parts nouvelles sont considérées faire partie du capital initial et sont régies par les présents Statuts.

**Art. 14. Assemblée Générale des Associés**

**14.1.** Le Conseil de Gérance et si la Société n'a qu'un seul Gérant, ce Gérant, peut à tout moment convoquer une assemblée générale.

**14.2.** Sous réserves de la loi applicable en matière de convocations d'assemblées pouvant être convoquées dans un délai plus bref:

(1) un préavis écrit d'au moins 21 jours (le jour de la réception de la convocation et celui de la tenue de l'assemblée convoquée n'étant pas compris) doit être donné aux Associés pour toute assemblée générale pour laquelle une résolution spéciale ou une résolution qui requiert un vote des membres qui ensemble détiennent au moins 70% du capital émis de la Société sera délibérée; et

(2) un préavis écrit d'au moins 14 jours (le jour de la réception de la convocation et celui du jour de la tenue de l'assemblée n'étant pas compris) doit être donné aux Associés pour toutes les autres assemblées générales.

Les Associés peuvent par décision unanime renoncer aux délais de convocation tels qu'exposés au présent Article ou modifier lesdits délais.

Un avis à une assemblée générale doit

- (1) exposer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; et
- (2) énoncer l'ordre du jour de l'assemblée.

**14.3.** Les Gérants peuvent à leur libre discrétion ajourner ou annuler toute assemblée générale. Les Gérants doivent donner un avis écrit d'un ajournement ou annulation à toutes les personnes ayant le droit d'être convoquées par la Société.

**14.4.** Dans les articles 13, 14 et 15 «Associé» comprend un Associé présent ou représenté.

**Art. 15. Procédure aux Assemblées Générales des Associés**

**15.1.** L'assemblée ne délibérera valablement sur un point quelconque de l'ordre du jour que si un quorum d'Associés est présent au moment où l'assemblée procède aux délibérations.

**15.2.** Un quorum des Associés est constitué par des Associés qui détiennent ensemble au moins 50% des parts de la Société, étant entendu qu'ils doivent au moins être au nombre de deux, à moins que la Société n'ait qu'un seul Associé, au quel cas le quorum est cet Associé.

**15.3.** Si un quorum n'est pas présent endéans les 30 minutes après l'heure pour laquelle l'assemblée a été convoquée

Si l'assemblée a été convoquée à la demande des Associés, l'assemblée est automatiquement dissoute; ou, dans tout autre cas

(1) l'assemblée sera ajournée et se tiendra à la même heure et au même lieu, 7 jours après l'assemblée, ou tout autre jour, heure et endroit déterminés par les Gérants; et

(2) si à l'assemblée ajournée un quorum n'est pas présent endéans les 30 minutes après l'heure à laquelle l'assemblée a été convoquée, l'assemblée sera automatiquement dissoute.

Le président, ou en son absence le vice-président, du Conseil de Gérance préside toute assemblée générale.

S'il n'y a pas de président ou vice-président, ou si ni le président, ni le vice-président ne sont présents endéans les 15 minutes après l'heure à laquelle l'assemblée a été convoquée; ou si le président et le vice-président refusent d'assumer les fonctions de président de l'assemblée, les Gérants présents peuvent élire un président.

Si aucune nomination n'intervient en vertu de l'article 15.4. alors

(1) les Associés peuvent élire parmi les Gérants présents un président; ou

(2) si aucun Gérant n'est présent ou refuse d'assumer la présidence, les Associés peuvent élire un président parmi les Associés présents.

En cas de désaccord à une assemblée générale sur une question de procédure, le président tranche la question.

**15.5.** Le président d'une assemblée à laquelle un quorum est présent

(a) peut discrétionnairement ajourner une assemblée avec l'accord de l'assemblée; et

(b) doit ajourner une assemblée si l'assemblée lui adresse une telle demande.

Une assemblée ajournée peut se tenir à un autre endroit que l'assemblée initiale.

Une assemblée ajournée ne peut délibérer que sur les points qui n'ont pas été menés à leur terme par l'assemblée initiale.

Les Associés doivent être convoqués au moins 8 jours en avance à toute assemblée générale ajournée.

**15.6.** Sous réserve de la loi applicable et des présents Statuts une résolution est adoptée si des Associés qui ensemble détiennent au moins 50% du capital social émis de la société votent en faveur de cette résolution.

**15.7.** Sous réserve de la loi applicable si tous les Associés ont signé un document qui comporte une déclaration qu'ils sont en faveur d'une résolution dans les termes exposés dans le document, alors une résolution est réputée avoir été adoptée dans ces termes en assemblée générale tenue le jour auquel le dernier Associé appose sa signature sur le document.

Pour les besoins de l'article 15.7. deux ou plusieurs documents identiques, tous signés par un ou plusieurs Associés constituent ensemble un document signé par ces Associés au jour auquel ils sont signés les différents documents.

Tous documents auxquels il fait référence dans cet Article peut être sous forme de télex ou de fac-similé.

#### **Art. 16. Vote des Associés**

**16.1.** Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir à toute Assemblée Générale des Associés par mandat spécial.

**16.2.** Si deux ou plusieurs codétenteurs envisagent de voter, le vote du codétenteur dont le nom apparaît en premier sur le Registre sera accepté, à l'exclusion de(s) autre(s) codétenteur(s).

**16.3.** Une personne peut par mandat écrit signé par le mandat ou le représentant du mandant désigner un mandataire.

Une société peut par mandat écrit sous le sceau du mandant ou signé par un gérant, secrétaire ou représentant du mandant désigner un ou plusieurs mandataires.

Un mandataire n'a pas besoin d'être un Associé.

Un mandataire peut voter ou s'abstenir de voter comme bon il lui semble, à moins que le mandat n'indique la manière à laquelle le mandataire vote sur une résolution. Le mandataire doit voter ou s'abstenir de voter lors d'un vote en se conformant aux instructions de son mandat.

La nomination d'un mandataire est valable pour une assemblée ajournée.

**16.4.** La nomination écrite d'un mandataire ou représentant doit avoir été déposée ou transmise par facsimile au principal établissement de la Société au plus tard lors de l'ouverture par le président de l'assemblée des Associés pour laquelle le mandataire ou le représentant a été désigné.

Un fac-similé de la nomination écrite d'un mandataire est valable.

**16.5.** Tout Associé qui est une société peut autoriser une personne physique d'agir comme son Représentant à une assemblée générale de la Société ou d'une assemblée générale des détenteurs d'une classe de parts.

Si un Associé qui est une société fait de la sorte:

(1) Son Représentant peut exercer à l'assemblée générale en cause tous les pouvoirs que la société pourrait exercer si elle était une personne physique; et

(2) Si le Représentant est présent à l'assemblée, la société est considérée comme personnellement présente à l'assemblée.

Un certificat revêtu du sceau de la société ou toute autre signature légale constitue la preuve suffisante de la nomination ou la révocation (tel qu'applicable) du Représentant.

Le président de l'assemblée générale peut permettre à une personne qui se prétend être Représentant d'exercer ses pouvoirs même si elle n'a pas produit un certificat établissant la preuve de sa nomination, ou peut permettre au Représentant de voter à la condition qu'elle établit par la suite au président de l'assemblée générale son statut de représentant d'une façon que le président juge suffisant et endéans un délai déterminé par le président de l'assemblée générale.

#### **Art. 17. Nomination et Révocation des Gérants**

**17.1.** Il y a au moins un Gérant et il n'y a aucun maximum dans le nombre des Gérants.

S'il y a plus d'un Gérant, les Gérants constituent ensemble le Conseil de Gérance.

**17.2.** Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin de détenir des parts sociales.

**17.3.** La durée des fonctions d'un Gérant ne peut excéder six ans ; ils sont révocables ad notum par l'Assemblée Générale des Associés.

**17.4.** Le poste d'un Gérant devient immédiatement vacant si:

- (1) il est interdit au Gérant par la loi applicable de continuer d'assumer les fonctions de Gérant;
- (2) le Gérant tombe dans un état de démence ou dont la propriété est sujette à la loi sur la santé mentale; ou
- (3) le Gérant donne sa démission écrite à la société; ou
- (4) le Gérant est révoqué par l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 18. Pouvoir et obligation des Gérants**

**18.1.** Sous réserve des présents Statuts et de la loi applicable, les Gérants ont tous les pouvoirs de direction et de gestion des affaires de la Société.

**18.2.** Vis à vis des tiers, le ou les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de tous les Gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les Gérants.

**18.3.** Tout Gérant et tout autre agent ou salarié de la Société doit:

- (1) garder secret tous les aspects des opérations de la Société, à l'exception de:
  - (a) ce qui est nécessaire afin de permettre à la personne d'exercer ses fonctions;
  - (b) de ce qui est requis par la loi;

la demande adressée par les Gérants de révéler des informations aux réviseurs de la Société ou à une assemblée générale de la Société;

(2) la demande faite par les Gérants, de signer et de faire une déclaration qu'elle ne révélera ou ne publiera aucun aspect d'une quelconque opération de la Société.

#### **Art. 19. Procédure des Gérants**

**19.1.** Un Gérant peut à tout moment convoquer un Conseil de Gérance.

**19.2.** Un Conseil de Gérance peut être tenu par tout moyen technologique permettant aux Gérants de communiquer, de s'entendre mutuellement et de participer aux délibérations (conference call, video conference, etc.). Les Gérants ne doivent pas tous être physiquement présents au même lieu pour que le Conseil de Gérance soit valablement tenu. Un Gérant qui participe à un conseil tenu en conformité avec le présent Article est réputé être présent et a le droit de participer au vote du conseil.

**19.3.** Les Gérants déterminent discrétionnairement, l'ajournement de leurs réunions, et réglementent lesdites réunions.

**19.4.** Sous réserve de l'Article 19.5. un Conseil de Gérance est constitué par la présence d'au moins deux Gérants. Si un quorum n'est pas présent endéans les 30 minutes à l'heure indiquée pour la réunion, la réunion est ajournée à 7 sept jours à la même heure et au même endroit que la réunion initiale par avis écrit à tous les Gérants et tous Gérants présents constituent alors un quorum.

**19.5.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Gérant, un quorum est constitué par ce Gérant.

**19.6.** Sous réserve des présents Statuts, les décisions au Conseil de Gérance sont adoptées à la simple majorité des voix.

**19.7.** Le Président d'un conseil n'a pas de voix prépondérante en cas de partage de voix qui s'ajouterait à sa voix.

**19.8.** Le Président du conseil est élu annuellement par le Conseil.

Si aucun Président n'est élu ou si le Président n'est pas présent à un Conseil de Gérance dans les 10 minutes à l'heure à laquelle la réunion aurait dû commencer, les Gérants présents doivent élire un Gérant pour présider la réunion.

Les Gérants peuvent élire un Gérant comme Vice Président qui assume la fonction de Président en cas d'absence du Président.

**19.9.** Si tous les Gérants qui ont le droit de voter une résolution ont signé un document comportant une déclaration qu'ils sont fous favorable à une résolution dans les termes énoncés dans ce document, cette résolution est réputée avoir été adoptée dans ces termes par un Conseil de Gérance à la date à laquelle le document a été signé par le dernier Gérant.

Pour les besoins de l'Article 19.9. ci-dessus, deux ou plusieurs documents identiques qui ont tous été signés par un ou plusieurs gérants constituent ensemble un même document signé par ces Gérants au jour auquel ils ont signé les documents séparés.

Tous documents mentionnés au présent Article peuvent être sous forme de télex ou de fac-similé.

**19.10.** Les Gérants doivent rédiger des procès-verbaux énonçant:

- (1) le nom des Gérants présents à toutes les réunions d'Associés et réunions du conseil;
- (2) toutes les résolutions et délibérations des Assemblées Générales d'associés, Conseils de gérance et réunions de comité du Conseil des Gérants;
- (3) toutes les décisions prises par les Gérants ou Comités des Gérants.

Les procès-verbaux doivent être signés par le Président de la réunion ou par le Président de la prochaine réunion de l'organe en question.

La Société doit tenir tous les registres requis par les présents Statuts et la loi applicable.

**19.11.** Les Gérants peuvent le cas échéant par résolution ou par mandat nommer toute personne d'agir comme mandataire ou représentant de la Société

- (1) pour les besoins; et
- (2) avec les pouvoirs, autorités et discrétions (ne pouvant excéder ceux exercés par les Gérants en vertu des présents Statuts);
- (3) pour la durée; et
- (4) sous réserve des conditions déterminées par les Gérants.

**19.12.** Une nomination par les Gérants d'un mandataire ou représentant de la Société peut être faite en faveur de

- (1) tout membre de tout comité établi en vertu des récents Statuts;
- (2) toute société;
- (3) les associés, gérants, nomines ou administrateurs de toutes sociétés ou entreprises; ou
- (4) un organe de personnes dont la composition est variable nommé directement ou indirectement par les Gérants.

**19.13.** Un mandat peut contenir toutes dispositions pour la protection des personnes traitant avec un mandataire que les Gérants considèrent approprié.

**19.14.** Les Gérants peuvent désigner un mandataire ou représentant par télex, fax, télégraphe ou câble d'agir au nom et pour compte de la Société.

**19.15.** Un mandataire ou représentant désigné en vertu du présent Article peut être autorisé par les Gérants de sous déléguer tout ou une partie des pouvoirs, autorités et discrétions dont il est investi.

#### **19.16. Secrétaire**

Les Gérants peuvent désigner un secrétaire de la Société pour une période et à la rémunération déterminée par les Gérants.

Le Secrétaire est autorisé d'assister et d'être entendu sur tous les sujets à tous Conseils de Gérance et assemblées générales.

Sous réserve des dispositions du contrat d'emploi du Secrétaire, les Gérants peuvent suspendre, révoquer ou destituer le Secrétaire.

#### **Art. 20. Droit d'inspection**

**20.1.** Sous réserve d'un avis raisonnable donné au Conseil de Gérance, chaque Associé est autorisé d'avoir accès intégral pendant les heures de bureau normales (par les biais d'un comptable, mandataire ou salarié) afin de prendre inspection des livres, comptes, registres et installations de la Société.

**20.2.** Un comptable, représentant ou employé désigné par un Associé afin d'avoir accès ou de prendre inspection en vertu de l'Article 20.1. ci-dessus doit être informé par l'Associé en question de la nature confidentielle des livres et enregistrements de la Société et, si le conseil de Gérance en fait la demande, doit signer tout document qui peut s'avérer nécessaire pour confirmer leurs obligations de confidentialité.

#### **Art. 21. Dividendes et réserves**

**21.1.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

**21.2.** Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les Gérants, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou pour le premier exercice social la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes apportées en réserve en vertu de l'obligation légale ou statutaire.

**21.3.** Le solde est à la libre disposition des Associés.

#### **Art. 22. Avis**

**22.1.** Un convocation doit être donné par la Société à toute personne qui a le droit de recevoir un tel avis en application des présents Statuts par

- (1) la notification à la personne; ou
- (2) l'envoyant par courrier, télex ou fax à la personne à l'adresse de la personne renseignée au Registre ou l'adresse donnée par cette personne à la Société.

**22.2.** Un avis envoyé par courrier est réputée être signifiée

- (1) par l'expédition en bonne et due forme du courrier contenant l'avis; et
- (2) au jour suivant celui auquel la lettre a été expédiée.

**22.3.** Un avis envoyé par télex ou fax est réputée être signifié

- (1) par la transmission en bonne et due forme du télex ou du fax; et
- (2) après le jour de sa réception.

**22.4.** Un avis peut être donné par la Société à des codétenteurs en notifiant l'avis au codétenteur dont le nom apparaît en premier au Registre.

**22.5.** Toute personne qui a droit à une part en vertu de la loi et qui n'est pas enregistrée en tant que détenteur de parts est réputée avoir reçu tout avis en vertu de cet Article à la personne de laquelle il détient son titre.

**22.6.** Un certificat de parts, chèque, warrant ou tout autre document peut être délivré par la Société soit en mains propres soit en l'envoyant:

- (1) dans le cas d'un Associé qui n'a pas d'adresse en Australie par courrier par avion; et
- (2) dans tous les autres cas, par envoi ordinaire, au risque du destinataire à compter de l'expédition.

**22.7.** Un certificat écrit signé par un Gérant, Secrétaire ou tout autre employé de la Société certifiant qu'un document, une enveloppe ou emballage a été adressé, affranchi et expédié est une preuve suffisante de l'expédition.

**22.8.** Sous réserve de la loi applicable, la signature d'un avis écrit donné par la Société peut être manuscrite ou imprimé.

Si un Associé n'a pas d'adresse connue, un avis est réputé avoir été signifié à cet Associé 24 heures après qu'il n'a été affiché dans les locaux du siège social.

**22.9.** Un avis de toute assemblée générale doit être donné à

- (1) chaque Associé;
- (2) chaque réviseur (s'il y en a).

Aucune autre personne n'a le droit de recevoir un avis à une assemblée générale.

### **Art. 23. Comptes et révisions des comptes**

**23.1.** Les Gérants veillent à ce que la Société tienne les comptes de la Société en application des exigences de la loi applicable.

**23.2.** Les comptes de la Société doivent être révisés annuellement par un commissaire aux comptes nommé par les Associés.

### **Art. 24. Année sociale**

L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

### **Art. 25. Dissolution**

**26.1.** Aucune disposition du présent Article ne porte atteinte aux droits des détenteurs de parts émises sous des conditions spéciales.

**26.2.** Sous réserve de la loi applicable, la Société peut être dissoute volontairement par décision des Associés.

**26.3.** Si la Société est dissoute, le liquidateur peut sur instruction de l'assemblée générale des Associés:

- (1) répartir les avoirs de la Société en nature parmi les Associés;
- (2) à cette fin, le liquidateur détermine les divisions à faire entre les différentes classes de Membres, s'il y en a, mais il ne peut pas forcer un Associé d'accepter des actions ou autres valeurs mobilières grevés d'un quelconque passif.

### **Art. 27. Loi applicable**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée note que la description et la consistance des avoirs de la Société résulte d'un bilan en date du 30 août 2001, bilan qui restera annexé au rapport mentionné ci-après.

#### *Cinquième résolution*

La consistance des avoirs de la Société a été décrite et confirmée dans un rapport par le conseil de gérance de la Société en date du 31 août 2001 auquel est annexé le bilan certifié de la Société et dont la conclusion a la teneur suivante:

«Conclusion

Il résulte de ce qui précède que:

1. Les actifs, passifs et l'excédent des avoirs sur les engagements au 30 août 2001 ainsi que les méthodes d'évaluation sont décrits dans le bilan annexé;
2. Il n'y a pas d'événements qui rendraient cette évaluation à la date des présentes différente;
3. Les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances;
4. Les avoirs nets à la date des présentes de la Société correspondent au moins aux 2.000 actions en émission avec une valeur de 100,- AUD chacune.»

Copie de ce rapport, signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement avec lui.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société préparés par les gérants au 30 août 2001, L'assemblée autorise les gérants d'ouvrir le bilan suivant l'évaluation des avoirs.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de ne pas prendre de décision sur ce point de l'ordre du jour.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts de la Société en ajoutant un nouvel alinéa à l'article 23 qui prend désormais la teneur suivante:

«**23.1.** Les Gérants veillent à ce que la Société tienne les comptes de la Société en application des exigences de la loi applicable.

**23.2.** Les comptes de la Société doivent être révisés annuellement par un commissaire aux comptes nommé par les Associés.

**23.3.** Les comptes de la Société sont exprimés en Euros.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de ne pas prendre de décision sur ce point de l'ordre du jour.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse luxembourgeoise de la Société à 99 Grand- Rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg.

*Onzième résolution*

L'assemblée confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société

- Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;
- David Beynon, directeur du département fiscal de POWERGEN PLC, demeurant à Bishops Stortford, Angleterre;
- John Bennisson, gérant demeurant à Melbourne, Australie.

*Souscription*

L'assemblée note que toutes les parts de la Société sont détenues par YALLOURN INVESTMENTS, a limited partnership de droit de l'Etat de Victoria, ayant son principal établissement à Melbourne, Australie, représentée par son general partner LLPCO PTY LTD, ayant son principal établissement à Luxembourg.

*Dépenses*

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Isaac, D. Beynon, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 131S, fol. 31, case 4. – Reçu 2.347.795 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

J. Elvinger.

(60056/211/962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.711.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 4 septembre 2001*

*Résolutions*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean-Marie Bondioli et Monsieur Guy Genin, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, Monsieur Giancarlo Cervino, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, Mademoiselle Francesca Barcaglioni, 5, rue de Verdun, L-2680 Luxembourg et FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Hélier JE2 3RA, Jersey Channel Islands, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

2. L'Assemblée constate également la démission de Madame Fabienne Callot, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacée par FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, rue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour DESAN HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60114/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**DËSCH TENNIS BOUNEWEG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1613 Luxembourg, 42, rue J.F. Gangler.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

Pierret Georges, demeurant à L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome,

Kehl Pierre, demeurant à L-1245 Luxembourg, 35, rue Blochhausen,

Lamesch Nico, demeurant à L-2410 Luxembourg, 30a, Reckenthal,

Mertz Paul, demeurant à L-1211 Luxembourg, 24, bd Baden Powell,

Moris Gilbert, demeurant à L-7727 Colmar-Berg, 19, rue Prince Henri,

Pierson Guy, demeurant à L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades,

Risch Claude, demeurant à L-7311 Reisdorf, 3, rue des Champs,

Thill Gust, demeurant à L- 1218 Luxembourg, 2, rue Baudouin,

Kohner Edouard, demeurant à L-3854 Schifflange, 39, rue Pierre Krier,

Beissel Gilbert, demeurant à L-2313 Luxembourg, 21, rue du Parc,

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations

sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts.

**Chapitre 1.- Dénomination, siège, durée, objet****Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte le nom de DËSCH TENNIS BOUNEWEG A.s.b.l.

L'Association a virtuellement été fondée en date du 17 août 1939.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est fixé à Luxembourg, au Hall Omnisports, 42, rue J.-F. Gangler

Cependant le siège pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** L'Association est constituée pour une durée illimitée. La dissolution ne pourra être prononcée que dans les conditions prévues par la loi.**Art. 4.** L'Association a pour objet toutes les activités ayant un lien direct ou indirect avec l'exercice du sport du tennis de table.

L'association peut se joindre à toute autre organisation qui poursuit un but similaire ou cultive en général l'exercice ou la promotion du sport.

Elle peut avoir comme but de louer ou d'acquérir un objet immobilier.

**Chapitre 2.- Membres****Art. 5.** L'Association se compose de membres ordinaires, membres d'honneur et membres de soutien. La qualité de membre ordinaire, qui peut être proposée par un membre du Conseil d'Administration à toute personne physique et morale, de nationalité luxembourgeoise ou autre, s'acquiert par l'achat par la personne désignée d'une carte de membre de l'Association comportant la signature d'un membre du Conseil d'Administration. L'achat du titre d'adhésion vaut acceptation sans réserves des présents statuts. Cependant, l'attribution de qualité de membre ordinaire est soumise à la condition suspensive du paiement de la cotisation. Chaque membre ordinaire ne pourra acquérir qu'une seule carte de membre. Les membres d'honneur et membres de soutien sont ceux qui par leur aide morale et financière sporadiques contribuent au bien être de l'association. Ils sont nommés par le conseil d'administration.**Art. 6.** La cotisation maximale à payer par les membres est fixée à 250,- Euros. Le Conseil d'Administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.**Art. 7.** La qualité de membre se perd par la démission, le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants

1) en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure,

2) en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'Association.

La prochaine Assemblée Générale statuera sur l'exclusion des membres dont les droits ont été suspendus.

**Chapitre 3.- Assemblées générales****Art. 9.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration.**Art. 10.** L'Assemblée Générale est présidée par le président ou vice-président du Conseil d'Administration.**Art. 11.** Sont de la compétence exclusive de L'Assemblée Générale

1) la modification des statuts,

2) la nomination et la révocation des administrateurs,

3) l'approbation des budgets et des comptes,

4) la dissolution de l'Association,

5) l'exclusion d'un membre.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres ordinaires présents. En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante. Le vote se fera à mains levées ou par bulletin ou par vote secret.

## Chapitre 4.- Le Conseil d'Administration

### A. Composition et Election du Conseil d'Administration

**Art. 13.** L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 3 et au maximum de 12 membres.

**Art. 14.** Le président et les membres du Conseil d'Administration sont élus par les membres ordinaires de l'Assemblée Générale. Le droit de vote est réservé aux membres présents à l'assemblée.

**Art. 15.** Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

La moitié des membres du Conseil d'Administration est renouvelée annuellement.

### B. Attributions et Fonctionnement du Conseil d'Administration

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne au maximum deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier en son sein.

Le Conseil d'Administration représentera le DËSCH TENNIS BOUNEWEG A.S.B.L. et agira en tant que son représentant légal. L'Association est engagée envers les tiers par la signature du président.

## Chapitre 5.- Comptes

**Art 17.** L'Assemblée Générale désignera annuellement deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'Association et de présenter un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux. Le Conseil d'Administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à laquelle les réviseurs doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et la trésorerie de l'Association. Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

Dans le cas où un réviseur de caisse serait empêché d'accomplir sa mission, il est tenu d'en informer le Conseil d'Administration qui nommera une autre personne non-membre du Conseil d'Administration à remplacer le réviseur défaillant.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration présentera annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

L'Assemblée votera sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs de caisse.

## Chapitre 6.- Dispositions finales

**Art. 19.** Toute modification aux présents statuts est réservée à l'Assemblée Générale statuant dans les formes et conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** Dans le cas où l'Association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif, à une association désignée par l'Assemblée Générale.

**Art. 21.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiés ultérieurement.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

(suivent signatures)

G. Pierrret, P. Kehl, N. Lamesch, P. Mertz, G. Moris, G. Pierson, C. Risch, G. Thill, E. Kohner, G. Beissel.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(60060/000/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

## DREYFUS AMERICA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Ësch.

R. C. Luxembourg B 22.572.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Pour DREYFUS AMERICA FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(60123/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**CENTRALE DU BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 45.702.

## DISSOLUTION

L'an deux mille un, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., avec siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien Felgen, ingénieur-technicien, demeurant à Schrassig.

2.- La société à responsabilité limitée A. DI CATO, S.à r.l., avec siège social à L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean Di Cato, entrepreneur, demeurant à Schieren.

3.- Madame Marianne Hengen, sans profession, veuve de Monsieur Georges Mullenbach, demeurant à L-8088 Bertrange, 11, Domaine des Ormilles.

4.- Madame Martine Mullenbach, agent immobilier, demeurant à L-4974 Dippach, 41, rue Centrale.

5.- Monsieur Marc Mullenbach, mécanicien dentaire, demeurant à L-8088 Bertrange, 11, Domaine des Ormilles.

6.- Monsieur Jeannot Hollerich, ingénieur-entrepreneur, demeurant à Luxembourg.

Les comparants sub 3.- à 5.- agissent en leurs qualités d'héritiers légaux de Monsieur Georges Mullenbach, décédé intestat à Bertrange, le 31 janvier 2000.

Les comparants sub 3.- et 5.- sont ici représentés par Madame Martine Mullenbach, préqualifiée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- Les comparants ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CENTRALE DU BATIMENT, S.à r.l., avec siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, (R.C. Luxembourg B numéro 45.702), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 30 du 25 janvier 1994,

ayant capital social fixé à six cent mille francs (600.000,-Frs.), représenté par six cents (600) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

- D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée CENTRALE DU BATIMENT, S.à r.l. est dissoute.

- Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Felgen, J. Di Cato, M. Mullenbach, J. Hollerich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2001, vol. 515, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60101/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**DIFFUSION INT. LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 24.044.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 321, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

(60119/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.570.

In the year two thousand one, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on December 18th 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 147 of April 5, 1993, the articles of which have been amended by a notarial deed on July 28, 1993, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 488 of October 1993.

The meeting was opened by Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Post (Attert).

The meeting elected as scrutineer Ms Monique Putz, employée privée, residing in Garnich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Introduction of the designation of the nominal value of the shares.
2. Change of the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
3. Acceptance of the directors' resignation and discharge.
4. Subsequent amendment of the articles of association.
5. Appointment of the managers.
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the introduction of a nominal value of fifty Australian Dollars (50.- AUD) per share and to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

**«Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at sixty-five thousand Australian Dollars (65,000.- AUD) represented by one thousand and three hundred (1,300) shares with a par value of fifty Australian Dollars (50.- AUD) each, and the amount of the share premium is fixed at eighty-nine thousand five hundred and eighty-eight Australian Dollars (89,588.- AUD).

*Second resolution*

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée», without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The «société à responsabilité limitée» shall continue the book-keeping and the accountancy held by the «société anonyme».

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per August 30, 2001, a copy of which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The general meeting resolves to accept the resignation of the directors,

- Mrs Nancy C. Whipp, company director, residing Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Thomas Charles Strike, chief operating officer, residing in Manitoba, Canada;
- Mr J. Bradley Unsworth, company director, residing in Amsterdam, the Netherlands. and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

*Fourth resolution*

In consequence the general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at sixty-five thousand Australian dollars (65,000.- AUD), represented by one thousand and three hundred (1,300) shares with a par value of fifty Australian dollars (50.- AUD) each, all fully paid up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one manager B, or by the joint signature of a manager A and of a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of September and ends on the 31st of August.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve. until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to appoint as managers:

##### *Manager A*

-Mrs Nancy C. Whipp, company director, residing Mamer, Luxembourg;

##### *Managers B*

-Mr Thomas Charles Strike, chief operating officer, residing in Manitoba, Canada;

-Mr J. Bradley Unsworth, company director, residing in Amsterdam, the Netherlands.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one hundred and fifty thousand Luxembourg francs (150,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié du 18 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 147 du 5 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 28 juillet 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 488 du 18 octobre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Post (Attert).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acrier:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Introduction d'une valeur nominale aux actions de la société.
2. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
3. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.
4. Modification subséquente des statuts.
5. Nomination des gérants.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'introduire une valeur nominale de cinquante dollars Australiens (50,- AUD) par action et de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à soixante-cinq mille dollars Australiens (65.000,- AUD) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars Australiens (50,- AUD) chacune, et le montant de la prime d'émission est fixé à quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars Australiens (89.588,- AUD).

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 30 août 2001, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs,

- Madame Nancy C. Whipp, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Thomas Charles Strike, chief operating officer, demeurant à Manitoba, Canada;

- Monsieur J. Bradley Unsworth, administrateur de sociétés, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas.

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-cinq mille dollars Australiens (65.000,- AUD) représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars Australiens (50,- AUD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le (s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le (s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant B ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier septembre et se termine le 31 août.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les gérants suivants:

Gérant A

- Madame Nancy C. Whipp, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants B

- Monsieur Thomas Charles Strike, chief operating officer, demeurant à Manitoba, Canada.

- Monsieur J. Bradley Unsworth, administrateur de sociétés, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 131S, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60105/220/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DKV LUX, DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

F. Baden.

(60115/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DIAGEM, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.000.000,-**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 76.202.

Le bilan au 20 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

*Pour DIAGEM, Société à responsabilité limitée*

Signature

Gérant

(60117/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DMD TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.519.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(60120/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**CHORFAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.273.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire (sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide de changer le capital social de ITL 150.000.000,- en EUR 77.468,53, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.
2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 150 actions de la société et la modification des 150 actions de la société en 150 actions sans valeur nominale.
3. L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-huit virgule cinquante-trois euros (EUR 77.468,53), représenté par cent cinquante (150) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Pour extrait sincère et conforme  
CHORFAS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60106/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**CHORFAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.273.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

CHORFAS S.A., société anonyme  
Signature

(60107/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**CHORFAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.273.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 juin 2001*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
CHORFAS S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60108/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R.C. Luxembourg B 31.217.

Le bilan au 30 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60178/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 173.352.400,-**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 74.029.

En date du 19 juillet 2001, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60121/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DRICLEM S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

*Pour DRICLEM S.A., société anonyme holding*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(60124/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DSB INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 71.551.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60127/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**ECO-LUX FINANCE S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 52.399.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001*

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60128/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**ECSEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 510.000,-.**Siège social: L-1011 Luxembourg, 65, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 34.468.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Signature.

(60129/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DRIEGE & WEGHSTEEN INTL. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.439.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

DRIEGE & WEGHSTEEN INTL. S.A.

I. Berbé-Isaac Castiau

Administratrice déléguée

(60125/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**DRIEGE & WEGHSTEEN INTL. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.439.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2001  
tenu à 14.00 heures à Luxembourg*

La séance est ouverte sous la présidence de Michel Driège, administrateur délégué, qui constate que l'ensemble du conseil d'administration est présent:

- Michel Driège
- Isabelle Isaac Castiau
- Françoise Wuyts
- Marc Weghsteen
- Vincent Weghsteen
- Nathalie Kuppens.

Le président rappelle l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Démission du poste d'administrateur avec effet immédiat de Mademoiselle Nathalie Kuppens.
- L'ensemble du conseil d'administration marque son accord à l'unanimité avec l'ordre du jour.

*Décisions*

- Le conseil acte la démission de Mademoiselle Kuppens.
- Son pouvoir de signature est supprimé auprès des différentes banques et administrations avec effet à partir du 15 mai 2001.

Divers: néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après signature du présent procès-verbal.

M. Driège *Administrateur délégué*

I. Isaac Castiau *Administrateur délégué*

V. Weghsteen *Administrateur*

M. Weghsteen *Administrateur*

F. Wuyts *Administrateur*

N. Kuppens -

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60126/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**EUROPROJET S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 56.176.

- Par lettre du 20 août 2001, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire de la société EUROPROJECT S.A. avec effet immédiat.

- Par lettre du 20 août 2001, BILLON & ASSOCIES, S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société EUROPROJECT S.A. avec effet immédiat.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60139/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**E.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.851.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60131/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**E.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.851.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60132/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**E.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.851.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60133/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**E.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.851.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60134/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**EL 3000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 78.806.

## EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 18 septembre 2001, a accepté la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société STARNET S.A. avec siège social à Viale S. Francini 16, 6904 Lugano, Suisse.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant pour son mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60135/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**E.D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3205 Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 36.414.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 321, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 25 septembre 2001.

(60130/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**ELDOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 2 juillet 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 20.000.000,- est converti en EUR 495.787,05.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 2 juillet 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,05 à un montant de EUR 500.000,- Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 4.212,95 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 500.000,-, représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

ELDOLUX  
Société Anonyme  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60136/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**FIGLI DI GUIDO LAPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.413.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 4 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 3.650.000,- en EUR 90.481,14, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 3.650 actions existantes de la société.

3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 768,86 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 90.481,14 à celui de 91.250,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

4. L'Assemblée décide de remplacer les trois mille six cent cinquante (3.650) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille six cent cinquante (3.650) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 91.250,-), représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme  
FIGLI DI GUIDO LAPI S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(60143/545/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**EUROINTERVENTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.350.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2001, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et M. Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

*Pour EUROINTERVENTION S.A.*

*Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60137/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**EUROPE SERVICE 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 46, rue St. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 73.553.

**EXTRAIT**

L'an deux mille et un (2001), le 13 août, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURITE S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

*Première résolution*

Les actionnaires à l'unanimité:

- de déplacer le siège social à 46, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg
- de cesser l'activité.

*Signature / Signature / Signature*

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2001, vol. 127, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

(60138/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INSPIR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.265.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

*Signature.*

(60170/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INSPIR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.265.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

*Signature.*

(60171/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**FADE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.124.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 70.000.000,- en EUR 36.151,98, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.
2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 7.000 actions de la société et la modification des 7.000 actions de la société en 7.000 actions sans valeur nominale.
3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille cent cinquante et un virgule quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 36.151,98), représenté par sept mille (7.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme  
FADE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60140/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital 15.000,- USD.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.355.

—  
L'associé unique de FINANCIAL SERVICES, S.à r.l. a décidé en date du 23 août 2001 de nommer Monsieur Rakesh K. Jindal demeurant 29 Bluebird Court, Flemington, NJ 08822 en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60146/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**FINANCIERE F.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.886.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

(60147/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**FINANCIERE HENRI MARTIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 76.532.

—  
Le siège social de la société FINANCIERE HENRI MARTIN, S.à r.l., au 51, boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, inscrite au R. C. de Luxembourg, section B numéro 76.532, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

D. Phong  
Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(60148/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**FINPARCOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.051.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2000, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann et du Commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelées pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de pouvoirs, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
M. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
M. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
M. Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
et le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, Employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour FINPARCOR S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60149/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.479.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 août 1993

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING

Signature

(60150/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.479.

Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à L-2153 Luxembourg, 18, rue Antoine Meyer, a été nommée administrateur avec effet au 17 août 2001 en remplacement de Madame Anita Latenser, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60151/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.370.

Madame Anne Martens et Monsieur Fred Molitor déposent leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour avis conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60159/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**GALERIE 96, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6161 Bourglinster, 7, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 60.316.

## DISSOLUTION

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Axel Stahlschmidt, docteur en sciences économiques et politiques, demeurant à L-6161 Bourglinster, 7, rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- La société à responsabilité limitée GALERIE 96, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 60.316, ayant son siège social à L-6161 Bourglinster, 7, rue du Cimetière, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 621 du 7 novembre 1998,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.

- Le soussigné en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée GALERIE 96, S.à r.l.

- Le soussigné en tant qu'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-6161 Bourglinster, 7, rue du Cimetière.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Stahlschmidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2001, vol. 515, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60152/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**EUROP AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 6A, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 51.664.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 321, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 septembre 2001.

(60155/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**GILDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.247.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2001 qu'ont été élus Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers,

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à Stegen, et

- Monsieur Alain Lam, réviseur d'Entreprises demeurant à Mersch,

en remplacement de Madame Sonja Linz, Monsieur Georges Deitz et Monsieur Benoît Schaus démissionnaires.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60160/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.971.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 29 août 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 2.750.000,- en EUR 68.170,72, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 2.750 actions de la société et la modification des 2.750 actions de la Société en 2.750 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-huit mille cent soixante-dix virgule soixante-douze euros (EUR 68.170,72), représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60158/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**HSP ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 71.349.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60161/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.948.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 1.250 actions existantes de la société.

3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.250,00 par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

4. L'Assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait conforme et sincère

INES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60168/545/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**IMERIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.702.

Messieurs Avv. Dr. Jean-Pierre Baggi, Mario De Stefani et Madame Avv. Simonetta Perucchi Borsa, administrateurs, ainsi que la SOCIETÀ FIDUCIARIA E CONSULENZA S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet au 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Pour la société IMERIT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60162/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**IMERIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.702.

Société constituée le 22 avril 1993 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 331 du 17 juillet 1993.

Messieurs Avv. Dr. Jean-Pierre Baggi, Mario De Stefani et Madame Avv. Simonetta Perucchi Borsa, administrateurs, ainsi que la SOCIETÀ FIDUCIARIA E CONSULENZA S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet au 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour la société IMERIT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60163/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**IMMOVIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés.....	- 37.860,76 EUR
Perte de l'exercice 2000.....	- 6.137,04 EUR
Report à nouveau:.....	- 43.997,80 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60164/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**INNAMORATI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4478 Belvaux, 15, rue des Près.  
R. C. Luxembourg B 67.599.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch/Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 321, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2001.

INNAMORATI LUX, S.à r.l.

(60169/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 5.621.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, société anonyme holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(60167/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERFINANCES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.542.

Le Groupe des FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A. dénonce le siège de la société ci-dessus référencée, domiciliée en ses bureaux sis 61, avenue de la Gare, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

R. Arama

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60172/761/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERFINANCES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.542.

La FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus, domiciliée en ses bureaux sis 61, avenue de la Gare, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

R. Arama

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60173/761/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERGAS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.176.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait conforme et sincère

INTERGAS EUROPE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60174/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.839.

Par décision du Conseil d'Administration du 19 septembre 2001 conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2001 et avec effet au 19 septembre 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 7.000.000,- en EUR 173.525,47 et a été augmenté à EUR 175.000,- par incorporation d'un montant de EUR 1.474,53 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

*Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., société anonyme holding*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60175/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**INTERNATIONAL HARDWARE TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 67.409.

## EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2001, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante, à l'unanimité:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Frank Maison, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société INTERNATIONAL HARDWARE TRADING S.A.»

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60177/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 69.501.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 31 août 2001 a pris les décisions suivantes:

*Conseil d'Administration*

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs: Messieurs Christian M Jacobs, James B Broderick, Comte Diego du Monceau de Bergendal, Philippe L Coppé et Professeur Dr Leohnard Gleske.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

*Réviseur d'entreprises*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été élu Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

*Pour J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS*  
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.  
S. Fenton  
*Managing Director*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60182/013/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.).**

Siège social: Pétange.  
R. C. Luxembourg B 47.269.

L'an deux mille un, le cinq septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., avec siège à Pétange, (R. C. N° B 47.269), constituée suivant acte notarié du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, N° 295 du 4 août 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude; employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant à Bergem.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la raison sociale en BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à cette résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, J. Quintus-Claude, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2001, vol. 872, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 septembre 2001.

G. d'Huart.

(60176/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**INTERREFRACT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2001.

Signature.

(60179/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**INVESTMENT WORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 76.660.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 16 juillet 2001*

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 mars 2001.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.
3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Benoît de Hulst, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG,
- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG,
- Monsieur Reginald Van Leer, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG,
- Monsieur Xavier Delattre, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG,
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Commissaire aux Comptes est:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Waltzing / F. Nilles

Mandataire commercial / Sous-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60180/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**ISLANDSBANKI ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(60181/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**KEPLERO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.351.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
(sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société ITL 60.000.000,- en EUR 30.987,41 avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.
2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 600 actions de la société et la modification des 600 actions de la Société en 600 actions sans valeur nominale.
3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule quarante-et-un euros (30.987,41 EUR), représenté par six cents (600) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

KEPLERO HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60188/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**JUST MOVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 47.809.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2001, vol. 321, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2001.

Signature.

(60183/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.328.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

KELENA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(60184/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.328.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

KELENA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(60185/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.328.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

KELENA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(60186/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.328.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2001*

**Résolution**

L'assemblée décide de ratifier la coopération de MM. Santoiemma et Chamagne décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 11 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

*Conseil d'Administration:*

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
KELENA HOLDING S.A.  
Société anonyme holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60187/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KLEPPER DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 52.177.

—  
Le bilan au 30 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 321, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 25 septembre 2001.

KLEPPER DISTRIBUTION S.A.

(60190/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**PANAVISION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.393.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 4, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 18 septembre 2001*

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la réunion de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Nigel E. Hurdle, demeurant à Old Windsor, Berkshire (U.K.).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de la résolution de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Signature.

(60235/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.968.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 27 août 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de NLG 180.000,- est converti en EUR 81.680,44.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 27 août 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 81.680,44 à un montant de EUR 82.800,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.119,56 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 46,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 82.800,-, représenté par 1.800 actions d'une valeur nominale de EUR 46,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour KIWINTER S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60189/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**LA VIEILLE EPOQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 5, rue Léon Kauffmann.  
R. C. Luxembourg B 14.271.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2001, vol. 321, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2001.

Signature.

(60193/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KRITON, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 53.397.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour KRITON, Société anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(60191/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**KRITON, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 53.397.

L'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Paul Rosen en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour KRITON

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60192/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Près.  
R. C. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 321, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 25 septembre 2001.

LEGER, S.à r.l.

(60194/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**FINACAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.951.

L'an deux mille un, le vingt huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Tim Van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur-délégué et de fondé de pouvoir A.

2. Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Genève (Suisse), ici représentée par Monsieur Tim Van Dijk, directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1) qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée FINACAM, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 200 du 24 mars 1999;
- 2) qu'ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de quatre mille deux cent quarante-huit virgule soixante-quinze francs luxembourgeois (4.248,75 LUF) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cinq cent quatre mille deux cent quarante-huit virgule soixante-quinze francs luxembourgeois (504.248,75 LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société, en proportion de leur participation actuelle dans la société, de sorte que le montant de quatre mille deux cent quarante-huit virgule soixante-quinze francs luxembourgeois (4.248,75 LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Les associés décident de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) .

Après cette conversion, le capital aura un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) par part sociale.

*Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2. Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Genève (Suisse), une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van Dijk, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 131S, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60144/220/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**FINACAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60145/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**F.C.E. - C.A.D., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val S.t André.

R. C. Luxembourg B 41.765.

L'an deux mille un, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.C.E. - C.A.D., avec siège social à Strassen, constituée sous la dénomination de C.A.D. SERVICE S.A., suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 25 du 20 janvier 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Belvaux, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 654 du 24 novembre 1997.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Djebbar, employée privée, demeurant à F-Villerupt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1. Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par annonces contenant l'ordre du jour faites:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 571 du 25 juillet 2001, et C numéro 594 du 1<sup>er</sup> août 2001,

- au Letzebuenger Journal en date du 25 juillet 2001 et en date du 1<sup>er</sup> août 2001.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il existe actuellement 1.250 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 1.123 actions sont représentées.  
Plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Golinvaux, F. Chorfi, S. Djebbar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 131S, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60141/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**F.C.E. - C.A.D., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 41.765.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60142/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**GAMA PARTNER S.A., Société Anonyme,  
(anc. GAMAX PARTNER S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.249.

—

L'an deux mille un, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAMAX PARTNER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 25 du 15 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en GAMA PARTNER S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GAMA PARTNER S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAMA PARTNER S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, M.-L. Aflalo, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 131S, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60153/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**GAMA PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60154/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---

**LES BIERTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.336.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 21 août 2001*

«... en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 470.997,70 (quatre cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> Alinéa.**

Le capital souscrit est fixé à EUR 470.997,70 (quatre cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents), représenté par 1.900 (mille neuf cents) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour extrait conforme

H. Grisius

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(60195/222/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

---